



V I L L E D E  
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 NOVEMBRE 2009

**PR-547 I**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

**Article premier.** – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement de 19 crédits de préétudes et d'études terminés, un crédit complémentaire de 1 754 818,45 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 66 294 francs pour l'étude d'aménagement destinée au relogement de l'administration des Pompes funèbres au cimetière de Saint-Georges (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 174 francs pour l'étude de redistribution des locaux de la crèche des Minoteries (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 27 584 francs pour l'étude de rénovation des bâtiments du Service des espaces verts et de l'environnement à la Perle-du-Lac (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 412 755,09 francs pour l'étude de construction d'un collecteur dans les quartiers de Châtelaine, des Charmilles et de Saint-Jean (PR-101 votée le 6.10.1992, PR-300 votée le 11.2.1998, PR-117 votée le 15.1.2002);
- 257,55 francs pour l'étude de reconstruction des chaussées et des trottoirs, aménagement cyclable et collecteurs de la rue Sautter (PR-117 votée le 15.1.2002);
- 385 144,95 francs pour l'étude de réaménagement du pont de l'Île et de ses abords (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 154 609,55 francs pour l'étude d'aménagement (2<sup>e</sup> étape) de la Vieille-Ville (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 7376,35 francs pour les études complémentaires à des immeubles et des équipements liés à un plan localisé de quartier sis au passage Goetz-Monin (PR-259 votée le 15.2.1994);
- 52 755 francs pour les études en vue de l'aménagement de diverses places (PR-138 votée le 25.4.1989);
- 119 640,85 francs pour les études de réaménagement du parking de la place Neuve (PR-30 votée le 16.1.1996 et PR-197 votée le 10.2.1998);
- 249 179,46 francs pour l'étude de restauration et de revalorisation des arrêts TPG du rond-point de Plainpalais (PR-300 votée le 11.2.1998);



V I L L E D E  
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 NOVEMBRE 2009

- 27231,30 francs pour l'étude des accès à la Vieille-Ville (PR-300 votée le 11.2.1998);
- 251 796,35 francs pour l'étude de réaménagement de la place de la Navigation et des rues de Monthoux, de Berne (PR-300 votée le 11 février 1998 et PR-255 votée le 15.10.1997).

Ces crédits d'études dont la réalisation est abandonnée sont bouclés.

*Art. 2.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2007 de la Ville de Genève.

---

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Linda de Coulon

La Présidente:

Vera Figurek